

Environnement | Déchets ménagers : La Dordogne prête pour la redevance incitative



Le syndicat mixte des déchets de la Dordogne (SMD3) a présenté cette semaine les contours de la future redevance incitative qui sera progressivement instaurée à l'échelle départementale d'ici 2023. Pour l'agglomération périgourdine, cette nouvelle taxation de la collecte des ordures ménagères sera effective en 2022. L'objectif est de réduire de 50 % des déchets enfouis et de réduire l'ensemble de nos déchets pour atteindre 518 kilos par an et par habitant. La redevance incitative a aussi pour but de maîtriser la fiscalité. Le système retenu est celui d'un abonnement annuel.

Le syndicat mixte des déchets de la Dordogne veut faire preuve de pédagogie sur la nouvelle taxation de la collecte des ordures ménagères qui sera progressivement mise en place à l'échelle du département d'ici 2023. Il s'agit d'une première nationale à cette échelle.

En Dordogne, 399 396 habitants produisent chaque année 257 093 tonnes de déchets, soit 664 KG par personne, ce qui place la Dordogne en dessous de la moyenne nationale (700 kg). *"D'ici 2025, la loi de transition énergétique nous incite à réduire de moitié la quantité de déchets placés dans les sacs noirs. Le sac noir du Périgourdin est composé à 75% de déchets qui pourraient aller ailleurs », tient à rappeler François Roussel, co-président du SMD3. Dont 18,8% de déchets recyclables (hors verre).*

Le principal objectif de la mise en place progressive de la redevance incitative est pour la collectivité de maîtriser les coûts. Cette nouvelle taxation va remplacer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui était jusqu'alors adossée à la valeur locative du foncier bâti. Le système retenu, par le SMD3, soutenu par une très large majorité des collectivités et syndicats adhérents, est l'instauration d'un abonnement annuel associée à une redevance proportionnelle au nombre de sacs noirs jetés à la poubelle. Pour les communes dont la collecte se fait encore au porte à porte, chaque bac sera équipé d'une puce qui permettra d'enregistrer pour chaque foyer le nombre de sacs noirs à l'année. Pour les communes qui ont des collecteurs collectifs, chaque foyer disposera d'une carte à puce qui permettra d'actionner l'ouverture et d'enregistrer le nombre de sacs noirs. La mise en place de cette redevance va se faire progressivement : le premier secteur concerne Montpon, Mussidan, le Bergeracois hors communauté de Bergerac et Belvès en 2021, pour l'agglomération périgourdine, ce sera pour 2022 ainsi que les secteurs de Nontron, Thiviers et Ribérac. Le dernier secteur concerne Thenon, le Périgord noir en 2023. Le SMD3 est accompagné par l'Ademe à hauteur de 4,162 millions d'euros.

Des recrutements en cours

L'objectif pour le SMD3 c'est d'inciter au tri des déchets avec cette redevance et de réduire le volume des déchets. Avant de la mettre en place, le syndicat veut demander l'avis des usagers à partir de la rentrée, à la mi-septembre. Pour distribuer les questionnaires et les faire remplir, le syndicat recrute 67 personnes pour des CDD de deux mois, rémunérés au SMIC, sur des postes de chefs d'équipes et enquêteurs. Les candidats doivent posséder un véhicule personnel, être relativement à l'aise avec les outils numériques. Les candidatures sont à adresser avec votre CV à l'adresse mail suivante : recrutement@smd3.fr. Le SMD3 est actuellement en train de faire construire sur son site de la Rampinsolle à Coulounieix-Chamiers, un centre d'appels qui sera un interlocuteur privilégié pour signaler les changements, obtenir des explications sur la facturation. A terme, il devrait employer 35 à 40 conseillers.



Claude-Hélène Yvard

Crédit Photo : Claude-Hélène Yvard

Publié sur aqui.fr le 21/06/2019

[Url de cet article](#)